

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

74240

---

2024.80

**Marché de travaux de  
mise conformité de  
réseaux eaux usées  
(EU) et eaux pluviales  
(EP) des bâtiments  
communaux**

**L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE 21 OCTOBRE**

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

**Date de convocation du Conseil municipal : 15 octobre 2024**

**Étaient présents :** Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIERRE, PIGNY A., PIGNY R., FOURNIER, SIMULA, JUGET, CORNEC, CHAPPEL, BARBOTIN, DEGUIN, FAVRELLE, MAGDELAINE, GHERSIN, ABDALLAH, PRADAS

**Étaient absents représentés :** Procuration de Jean-Paul BOSLAND à Antoine BLOUIN, Isabelle VINCENT à Marie CROISIER, Guy PATRIS à Nadège ANCHISI, Béatrice CHARPENTIER-LOMBARD à Odette MAITRE, Françoise MULLER à Maurice SIMON, Florence CLERICI à Joanny DEGUIN, Daniel FAVARIO à Roger PIGNY,

**Étaient absents excusés :** Mesdames et Messieurs KAMANDA, CURTIL, LE PRIOL, RUIZ

**Secrétaire de séance :** Madame Françoise MAGDELAINE

Une consultation selon une procédure adaptée a été engagée le 12 août 2024 en vue de la passation du marché de travaux de mise en conformité de réseaux eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP) des bâtiments communaux.

Les dates et heures limites de réception des offres ont été fixées au 6 septembre 2024 à 17h00.

Une offre est parvenue dans les délais. Aucune offre n'est parvenue hors délai.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	70,0 %
1.1-Différents phasages des travaux, prenant en compte les particularités du chantier	28,0 %
1.2-Relations locataires, gestion des réclamations et retour des informations au maître d'ouvrage / procédés d'exécution envisagés/moyens humains	21,0 %
1.3-Qualités des fournitures et matériaux au regard des fiches techniques	14,0 %
1.4-Mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier ainsi que la prise en compte de la performance de l'offre en matière de développement durable et de gestion des déchets	7,0 %
2-Prix des prestations	30,0 %

L'analyse de l'offre a été réalisée par le Cabinet VERDIS, maître d'œuvre de l'opération conformément aux dispositions prévues par le règlement de consultation.

Un travail de conformité administrative, d'analyse technique et de négociation d'ordre financier et technique, comme prévu dans le règlement de consultation, a permis de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse :

Nom soumissionnaire	Montant de l'offre (avec sa décomposition par tranche)
MARTOIA ENTREPRISE	246 394.00 € HT : Tranche ferme : Secteurs prévus au planning prévisionnel sur l'année 2024 – 2025 404 055.70 € HT : Tranche optionnelle : Autres secteurs 650 449.70€ HT : Montant total

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° et R2185-2 du Code de la commande publique,

**CONSIDERANT** l'analyse des offres réalisées par le Maître d'œuvre conformément aux dispositions prévues par le règlement de consultation,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré par 29 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN, BOSLAND, VINCENT, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIERRE, PATRIS, PIGNY A., PIGNY R., FOURNIER, SIMULA, JUGET, CORNEC, CHARPENTIER-LOMBARD, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, DEGUIN, CLERICI, FAVRELLE, MAGDELAINE, GHERSIN, ABDALLAH, FAVARIO, PRADAS).

**Article 1 :** **ATTRIBUE** le marché à la société MARTOIA ENTREPRISE pour un montant de 650 449,70 € HT toutes tranches confondues,

**Article 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer à signer le marché de travaux, avec l'attributaire et pour le montant précité,

**Article 3 :** **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus pour l'exercice en cours.

**Article 4 :** La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

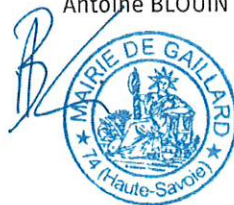
**FAIT et DELIBERE EN MAIRIE**, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Antoine BLOUIN



La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE

Délibération devenue  
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-  
préfecture le : 28/10/2024

- de sa mise en ligne le :  
28/10/2024